



Retraites : réforme, tromperies et manigances



Quand on sait qu'une réforme va avoir du mal à passer, quelle stratégie pour un gouvernement ? Frapper un grand coup, bien plus fort que ce que l'on sait acceptable, et puis négocier pour obtenir ce qui était le véritable objectif initial. C'est encore mieux si, dans le camp des perdants, certains jouent le rôle de personnes responsables qui discutent âprement un des aspects de la réforme, prétendument le plus inacceptable. Ça permet de focaliser l'attention du plus grand nombre sur ce point et de passer le reste comme une lettre à la poste.

C'est à peu près là que nous en sommes dans la réforme des retraites : «syndicats raisonnables», gouvernement, médias officiels font tout pour focaliser notre attention sur la question de l'âge pivot de départ en retraite, comme si c'était le seul point scandaleux de la réforme et que le reste était acceptable.

Tromperies et manigances !!!

Le reste de la réforme Macron/Delevoye est tout autant inacceptable.

Prenons par exemple ce qui nous est présenté comme une volonté de pénaliser les gros salaires.



Aujourd'hui, dans le système actuel, les cadres paient des cotisations pour leur retraite, jusqu'à un salaire plafond de 27000€ par mois. Et, bien sur, leur employeur paie aussi des cotisations sur ces salaires inférieurs à 27000 € par mois.

Avec la réforme Macron, le plafond serait abaissé à 10 000 € par mois. Donc, les cadres gagnant entre 10 000 et 27000€ par mois ne verseraient plus de cotisations pour la partie de leur salaire supérieure à 10 000 €. Leur employeur non plus, bien sur.

Manque à gagner pour la Sécurité Sociale sur la période 2025-2040 :
72 milliards d'€
ou, en moyenne, 4,5 milliards d'€ par an.

Trois conséquences :

Quand ils seront à la retraite, leur pension sera beaucoup plus basse qu'avec le système actuel.

Ces cotisations disparaissant, elles ne pourront plus servir à payer les pensions des anciens cadres qui sont aujourd'hui à la retraite et qui gagnaient entre 10 000 et 27 000 € quand ils étaient en activité.

Résultat :

Les entreprises vont économiser les cotisations patronales sur les salaires compris entre 10 000 et 27 000 € par mois (60% de 4,5 milliards d'€ par an) :
2,7 milliards d'€ par an
43 milliards d'€
de 2025 à 2040
Cadeau direct pour la poche des actionnaires !

C'est nous tous qui allons devoir payer les pensions des cadres supérieurs retraités qui gagnaient entre 10 000 et 27 000 € par mois lorsqu'ils étaient en activité !

Pour limiter les pertes de revenus lors de leur départ en retraite, les cadres supérieurs vont verser à des fonds de pensions ce qu'ils ne verseront plus à la Sécu :
1,8 milliard d'€ par an.
Ça s'appelle la capitalisation !

Et on dit merci qui ?

Merci Macron et Merci les «Syndicats Raisonables» qui sont prêts à dire d'accord à ce point de la réforme.

